

Rapport d'évaluation 2012-2015
Récapitulatif des indicateurs et des objectifs de la convention de subventionnement

Nom du subventionné : Association Festival Archipel, musiques d'aujourd'hui

Parties subventionnantes :

- Canton : département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
- Ville de Genève : département de la culture et du sport (DCS)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Festival Archipel, musiques d'aujourd'hui a pour but l'organisation et la promotion d'un festival consacré aux musiques d'aujourd'hui dans les domaines de la musique écrite, de l'improvisation, de l'électroacoustique et des installations sonores. Le festival se déroule une fois par année.

Archipel est un festival de musique contemporaine, ouvert aux spectacles vivants, expériences multimédias et alternatives (installations, poésie sonore, improvisation, etc.).

Il se déroule sur une dizaine de jours fin mars / début avril, à Genève, certains événements pouvant avoir lieu hors de la ville.

Il s'organise selon trois problématiques caractéristiques de la musique contemporaine :

- la mondialisation de la création;
- l'émergence de nouvelles formes associant la musique aux autres arts;
- la relecture des œuvres de notre passé récent (1945-1985).
- Archipel cherche à développer ses projets en coproduction avec des acteurs culturels locaux, régionaux, nationaux, internationaux, afin de les rendre possibles et d'assurer leur circulation.

Mention du contrat : Convention de subventionnement entre la République et canton de Genève, la Ville de Genève et l'association Festival Archipel, musiques d'aujourd'hui

Durée du contrat : du 01.01.2012 au 31.12.2015 (4 ans)

Période évaluée : du 01.01.2012 au 31.12.2014 + éléments connus de l'exercice 2015

Objectif 1 : Suivre l'évolution de la création: émergence de nouveaux talents et mondialisation

Indicateur 1.1 : Nombre de créations et premières suisses

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	20 - 30	20 - 30	20 - 30	20 - 30
Résultat réel	21	33	30	27

Indicateur 1.2 : Nombre de nationalités représentées parmi les compositeurs

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	15 - 20	15 - 20	15 - 20	15 - 20
Résultat réel	22	19	10	14

Indicateur 1.3 : Nombre de partenaires locaux et régionaux impliqués dans le festival

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	10 - 20	10 - 20	10 - 20	10 - 20
Résultat réel	18	14	21	16

Indicateur 1.4 : Nombre de partenaires internationaux impliqués dans le festival

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	5 - 10	5 - 10	5 - 10	5 - 10
Résultat réel	9	16	11	8

Commentaire(s) :

On constate que, sur l'ensemble de la période 2012-2015, Archipel a respecté ses engagements concernant le nombre de créations, de nationalités des artistes et de partenaires suisses et étrangers.

Ces indicateurs fluctuent légèrement en fonction de la programmation et des projets de chaque édition du festival.

Objectif 2 : Suivre l'émergence de nouvelles formes associant la musique aux autres arts

Indicateur : Nombre d'œuvres associant la musique et la danse, le théâtre, la vidéo, les arts plastiques, etc.

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	3 - 8	3 - 8	3 - 8	3 - 8
Résultat réel	7	11	5	11

Commentaire(s) :

Les thématiques des années 2013 (Électrique-Variétés) et 2015 (Alter Écho) portaient sur des problématiques pluridisciplinaires, ce qui explique le nombre plus élevé d'œuvres dans cette catégorie.

Objectif 3 : Proposer une relecture des œuvres de notre passé récent (1945-1985)

Indicateur 3.1 : Nombre d'œuvres classiques contemporaines

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	15 - 25	15 - 25	15 - 25	15 - 25
Résultat réel	15	17	14	23

Indicateur 3.2 : Nombre de collaborations avec des ensembles non exclusivement spécialisés en musique contemporaine

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Valeur cible	1 - 4	1 - 4	1 - 4	1 - 4
Résultat réel	9	2	6	7

Commentaire(s) :

Le nombre d'œuvres fluctue car il dépend aussi de la durée des œuvres.

Dans la prochaine convention, la totalité des œuvres du XXe siècle sera comptabilisée dans les "classiques contemporains" ou dans "musique moderne".

Le dépassement quasi systématique du nombre d'ensembles non contemporains participant au festival montre la volonté d'ouverture d'Archipel à d'autres répertoires, et réciproquement l'esprit de découverte qui anime à présent les ensembles "classiques".

Observations d'Archipel :

Archipel a globalement respecté ses objectifs. Il a reflété fidèlement la mondialisation de la création en invitant de nombreux compositeurs étrangers. Il a favorisé l'émergence de nouvelles formes en proposant spectacles, multimédia et installations, et il a proposé une relecture critique de notre passé musical immédiat.

Le festival s'est adapté aux réalités budgétaires en modulant sa durée en fonction des apports privés. Ainsi, en 2013, il a duré 5 jours au lieu de 10.

Archipel s'est engagé depuis 2014 dans l'établissement d'une série de conventions pluriannuelles avec : la Haute École de Musique de Genève (convention 2014-2018), l'Orchestre de la Suisse Romande (convention 2016-2020), la Haute École de Musique de Lausanne et la Société de Musique Contemporaine (convention 2015-2019). Grâce à ces conventions, Archipel peut accéder à la programmation de concerts pour grand orchestre et former de jeunes musiciens à ce répertoire, qui est essentiel à la musique contemporaine mais qui ne pouvait pas être abordé auparavant pour des questions financières. Ces conventions permettent également de mettre en place des académies de formation pour les jeunes interprètes et compositeurs qui ont étudié à Genève et de favoriser l'insertion professionnelle et le passage à la vie active de ces artistes au sortir de leurs études académiques.

Par sa politique d'ouverture à de nouvelles formes de présentation de la musique (installations, journées portes ouvertes, ciné-concerts, spectacles...), Archipel a augmenté, diversifié et rajeuni son public.

Observations du canton et de la Ville de Genève :

Le projet artistique et culturel réalisé par le festival Archipel durant la période évaluée correspond au projet défini dans le cadre de la convention de subventionnement 2012-2015. Archipel a rempli la mission qui lui était confiée en organisant chaque année un festival dédié à la création musicale contemporaine, qu'elle soit suisse ou internationale, à l'émergence de nouvelles formes associant la musique aux autres arts et au répertoire contemporain de 1945 à nos jours.

Les objectifs fixés en accord avec le canton et la Ville ont été accomplis par le festival. Les indicateurs quantitatifs – nombre de collaborations avec des partenaires internationaux et nombre d'œuvres associant la musique à d'autres arts notamment – affichent des résultats en moyenne supérieurs aux valeurs cibles fixées. Or, ces échanges et l'approche pluridisciplinaire des musiques d'aujourd'hui (concerts, récitals-spectacles, projections, conférences, installations sonores et plastiques) permettent au festival de créer des événements inédits, d'aller à la rencontre de publics variés et de construire des passerelles stimulantes entre les formes d'arts.

Après une édition resserrée sur 5 jours en 2013, en raison de restrictions financières de certains partenaires internationaux, le festival s'est reconfirmé en 2014 dans sa formule originale, répartissant ses événements sur deux semaines.

Archipel, principal festival suisse entièrement consacré à la musique contemporaine,



entretient également des collaborations avec des partenaires non contemporains. Ces collaborations lui permettent de se positionner de manière distincte et complémentaire à l'offre musicale existante et de maintenir une visibilité locale et internationale.

La situation financière, déficitaire en début de période, est à nouveau équilibrée dès 2013. Concernant la présentation de ses états financiers, Archipel n'a pas suivi l'article 20 de la convention et n'a appliqué que partiellement la directive transversale du canton. Il est demandé que, désormais, les montants budgétisés de l'exercice ainsi que les montants de l'exercice précédent soient présentés en regard des chiffres de l'exercice clôturé. Une annexe aux comptes devra également être ajoutée.

Quant aux soutiens financiers des collectivités publiques, les augmentations accordées dès 2012 auront permis de pérenniser les conditions et l'effectif de l'équipe du festival. Avec cette stabilisation au niveau du personnel, le défi consiste, à présent, à maintenir une programmation exigeante, à explorer des synergies de partenariats et des opportunités de collaborations, tout en variant des formules attrayantes pour de possibles nouveaux publics.

Le canton et la Ville de Genève sont reconnaissants à Archipel pour la contribution du festival à faire des musiques d'aujourd'hui un élément important et reconnu de la culture musicale genevoise, conformément à sa mission. Depuis sa création en 1992 et après trois conventions passées avec les deux collectivités publiques, Archipel poursuit sa mission, qui est, seul ou avec les principaux acteurs suisses et européens, de faire connaître au public genevois le passé, le présent et le futur de la musique.

Archipel a su, dans un contexte économique plus difficile, adapter les conditions de son festival, mais a également poursuivi une politique de coproductions ambitieuse et cohérente, sous la forme de conventions de partenariat avec les écoles de musique et les institutions.



Pour l'association Festival Archipel, musiques d'aujourd'hui

Prénom, nom, titre

Signature

Marc Texier, directeur général

Kaisa Pousset, administratrice

Genève, le 18.9.2015

Pour la Ville de Genève

Prénom, nom, titre

Signature

Dominique Berlie, conseiller culturel

Nicolas Cominoli, conseiller scientifique

Genève, le 18.9.2015

Pour la République et canton de Genève

Prénom, nom, titre

Signature

Marcus Gentinetta, conseiller culturel

Marie-Anne Falciola Elongama, responsable financière

Genève, le 18.9.2015